

DELIBERATION EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22...

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

24/08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/74

Objet de la délibération

Décision modificative n°3 – Budget commune

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé : M. Bernard DELEPINE

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Considérant le refus en date du 8 août 2020 par la Préfecture d'octroyer à la commune d'Avensan une subvention de 7000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation;

Il convient de procéder à une décision modificative et :

-
-
-
-
-
-
-

- de débiter le compte 1321 d'un montant de 7000 euros – section Investissement ;
- de débiter le compte 2315 d'un montant de 7000 € en dépenses – Section Investissement ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Programme	Opération	Section	Nature	Montant
13	1321	Sécurisation des Ecoles	2001	Investissement	Pose Alarme Intrusion	7000 €
Total						7000 €

DEPENSES A REDUIRE

Chapitre	Article	Programme	Opération	Section	Nature	Montant
21	2315	Travaux des Ecoles	2002	Investissement	Honoraires Apave	7000 €
Total						7000 €

Il est rappelé que le Budget Communal a été voté par chapitre en Section Investissement, tout comme en fonctionnement.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

-

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN

